

Des actions contre les pesticides

L'utilisation de pesticides (produits de traitement phytosanitaires d'origine chimique) a des conséquences sur :

- la santé,
- le plan économique (coût des traitements de l'eau),
- l'environnement (atteinte portées à la faune et la flore).

Suivi de la qualité de l'eau

Lamballe Terre & Mer assure le suivi de la qualité de l'eau de nos rivières et en particulier l'évolution des concentrations en pesticides.

Actions de préventions

Afin de lutter contre les pesticides, Lamballe Terre & Mer organise des actions de prévention et de lutte contre les contaminations auprès des agriculteurs, des particuliers et des collectivités.

> Actions menées auprès des agriculteurs

Lamballe Terre & Mer, via le contrat Baie 2027 (Baie de Saint-Brieuc) ou par les actions qu'elle délègue à d'autres maîtres d'ouvrages (le SMAP sur l'Arguenon et Dinan Agglomération sur la Baie de la Fresnaye et la Haute-Rance) est directement engagée dans des programmes de lutte contre les pesticides d'origine agricole. Pour parvenir à l'objectif de réduction des concentrations de pesticides dans nos cours d'eau, un travail est mené (par marchés publics) avec la Chambre d'Agriculture et le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) :

- **Promotion du désherbage mécanique**
Lamballe Terre & Mer propose aux agriculteurs qui le souhaitent de tester le désherbage mécanique du maïs, en ayant recours à des outils mécaniques dans leurs itinéraires de désherbage du maïs, tout en bénéficiant de conseils techniques. L'objectif est de supprimer ou a minima de réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires
- **Promotion de l'implantation d'un couvert végétal avant récolte des céréales**
Afin de limiter au maximum les fuites d'azote, mais aussi l'érosion et les transferts de phosphore ou pesticides associés, Lamballe Terre & Mer a investi pour les bassins versants de la Baie de Saint-Brieuc (avec subvention de l'État et en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération) dans un outil innovant (« maxi'couv ») qui sera mis dès cet été à disposition des exploitants agricoles désireux de tester cette démarche.

Cette action est également déployée sur le bassin versant de l'Arguenon.

- **Actions renforcées sur les bassins versants du Chifrouët et de la Truite**

Limiter le risque de transfert entre la parcelle et le cours d'eau est aussi un moyen de lutter contre la pollution par les pesticides. Des actions spécifiques sont déployées sur le Chifrouët et la Truite, deux sous-bassins particulièrement impactés par la présence de pesticides :

- Diagnostics de terrain (repérage des circuits de l'eau, des zones de transfert potentielles, des qualités écologiques du cours d'eau) ;
- Déploiement de dispositifs de récupération des fonds de cuves de pulvérisateur afin de sécuriser les pratiques ;
- Animations collectives (désherbage mécanique, récupération des fonds de cuves) ;
- Rencontres individuelles avec les exploitants ;
- Propositions d'aménagement (aménagement de « zones tampons », remise du cours d'eau dans son lit naturel, déplacement d'entrée de champ, création de talus ou plantation, etc.).

> Actions menées auprès des particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2019 (Loi Labbé), l'usage, l'achat et la détention de pesticides sont interdits.

Que le produit soit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu, il est obligatoire de le déposer en déchèterie. Un local dédié à la collecte des produits dangereux est présent dans chacune des déchèteries de Lamballe Terre & Mer.

Lamballe Terre & Mer propose des alternatives à l'utilisation de ces produits, notamment grâce à un ensemble de 15 fiches accessibles à toutes et tous (entretien des cours, allées ou gazon, cultiver un potager productif et écologique, réussir la culture des fruits, accueillir la biodiversité, etc. téléchargeable sur www.lamballe-terre-mer.bzh).

> Actions menées auprès des collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi Labbé), l'utilisation de pesticides sur la quasi-totalité des espaces publics est interdite.

Il existe des alternatives :

- En premier lieu, bien penser ses aménagements afin d'éviter ensuite des problèmes d'entretien.
- Utiliser du matériel de désherbage mécanique, thermique ou manuel ;
- Semer des fleurs dans les endroits peu accessibles (ex. : au pied des murs) et végétaliser les surfaces perméables : pieds de mur, parking, coins perdus...

Lamballe Terre & Mer accompagne les communes dans la gestion de leurs espaces verts, en réalisant un bilan des pratiques d'entretien et des difficultés rencontrées, ainsi qu'en formulant des propositions de gestion, favorables à l'accueil de la biodiversité.

Contact
Lamballe Terre & Mer
Direction Environnement
02 96 50 59 37
environnement@lamballe-terre-mer.bzh

Contact presse
Lamballe Terre & Mer
Direction Communication
Florence Baëhl
02 96 50 59 42
Florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh